

Nouvelles des Sociétés

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **1 (1928)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Taux hypothécaires.

Pour contribuer à améliorer la situation sur le marché du logement, la Banque Cantonale de Zurich a décidé de réduire le taux des hypothèques de 5¼ % à 5 % pour les lettres de gage dont le montant ne dépasse pas 50.000 frs.

La Caisse Hypothécaire du Canton de Berne a également abaissé le taux à 5 % pour tous les emprunts allant jusqu'à 50.000 frs. Cette mesure intéresse les 9/10 des débiteurs.

La Banque Cantonale de Saint-Gall a pris une décision semblable, en ce qui concerne les hypothèques qui intéressent l'agriculture et les maisons d'habitation.

Nouvelles des Sociétés

Union Suisse pour l'amélioration du logement.

L'assemblée générale a eu lieu le samedi 5 mai à Lucerne dans la salle du Grand Conseil. Elle fut précédée d'une séance du Comité central dans laquelle la Section romande était représentée par M. Freymond; puis dans l'assemblée générale par M. Hoechel.

Le rapport déjà imprimé fut encore commenté par le président central, Dr. Peter, sans qu'il donnât lieu à une discussion; il fut accepté à l'unanimité ainsi que la gestion financière et le rapport des vérificateurs. La place laissée au Comité par le regretté Hintermeister, un pionnier de la première heure, sera remplie par M. Bodmer, ingénieur de la ville de Winterthur.

L'Union suisse a organisé un recensement des coopératives d'habitation par l'intermédiaire de M. Ruf et sous la direction

du Prof. Mangold de Bâle; nous recommandons à nos sociétés romandes de faciliter la tâche en répondant promptement aux demandes de renseignements. Les chiffres obtenus jusqu'à ce jour montrent que l'on se trouve en présence d'un mouvement plus important qu'il n'apparaissait au premier abord dans notre économie nationale.

Le même soir M. Oettiker architecte présenta dans une conférence illustrée de projections, les résultats surprenants obtenus par la construction de maisons familiales et collectives à Zurich. Un groupe de maisons familiales et de maisons locatives de cinq étages, construites pour la ville par le même architecte et dans la même période a démontré que l'appartement de la maison familiale ne revenait pas plus cher, au contraire, que l'appartement de la maison locative. Seule la question des hypothèques présente plus de difficultés pour la maison familiale, car les banques préfèrent prêter sur cinq appartements empilés les uns sur les autres plutôt que placés les uns à côté des autres.

Une visite des groupes construits à Lucerne, où prédomine la maison locative à nombreux étages, réunit encore les participants qui avaient pu rester le dimanche matin puis un repas en commun clôtura cette instructive promenade.



Evidemment!

*En cas de mort „L'Assurance Mutuelle Vaudoise“ ne vous rend pas la vie, mais elle prend à sa charge les conséquences financière résultant de votre mort par accident.
Pour ceux que vous laisserez après vous, assurez-vous à*

LA MUTUELLE VAUDOISE Lausanne

Galleries du Commerce

Téléphone 4695

BULLETIN D'ABONNEMENT

Le soussigné, membre de la Société coopérative d'Habitation désire s'abonner au journal de l'Habitation 1928 au prix de frs. 3.50

Nom Prénom

Profession

Adresse

..... le

Signature:

BULLETIN D'ABONNEMENT

Le soussigné déclare s'abonner pour un an au prix de frs. 6.— à la Revue

L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Nom:

Adresse exacte:

Signature et date:

..... le 128

A envoyer avec affranchissement de 5 cts. à l'Administration de l'HABITATION, Baeckerstrasse 38, Zurich 4.